CONDITIONS !

DIX PIASTRES PAR AN, payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avises publiés en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur OHIO, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 28, Nouvelle Levée.

A VENDRE.

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.
10 fev

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier BOREAS, capt. Babridge, pourra recevoir 10 passagers dans la chambre, ayant de beaux aménagements, et partira sous 5 jours. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton de la Levée, ou à

THEOD. NICOLET & CO,
26 mars No. 30, rue Toulouse.

POUR MARSEILLE.

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine John R. Butler, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN.
25 mars

POUR LE HAVRE.

Le packet la CREOLE, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à

HAGAN, NIVEN & CO.
24 mars—7

POUR MATAMORAS.

Le goélette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

E. W. GREGORY.
19 mars—jd

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, SARAH & CAROLINE, capitaine Primer, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.
19 mars

POUR BALTIMORE.

Le brick AMAZON, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au poteau No. — ou à

HARRISON, BROWN & Co.,
13 mars rue Royale No. 117

POUR LIVERPOOL.

Le navire HENRY, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira bientôt. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co.
18 mars rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fs. PERRET & CALLY,
18 mars rue Royale, No. 59

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 8 à 900 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO,
mars rue Gravier, No. 60

POUR LE HAVRE.

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Moran, partira sous peu de jours, et peut recevoir 300 balles de coton, pour frêt et passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à Fs. PERRET & CALLY, au poteau No. 76, ou à

I. OGDEN & CO,
18 mars rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf BALTIMORE, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, s'adresser à J. LE BLANC,
8 mars rue Royal, No. 103

A FRETER.

La goélette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Leiderslevff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
4 mars rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

LINCOLN & GREEN.
1 mars

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 385, à la poste. 22 février

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.
13 janv

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

T. NICOLET & Co.
15 fév

CALIGRAPHIE.

MESSRS. J. P. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'ils sont de retour et ont ouvert leur académie d'écriture dans leur ancien local rue du Canal, No. 48, où ils peuvent montrer de nombreux exemples des progrès de leurs élèves dans cette branche. Les personnes qui ne purent compléter leurs de la mauvaise saison sont engagées à le faire sans aucuns frais additionnel. Les dames qui le désirent peuvent recevoir des leçons chez elles. Les témoignages suivants sont insérés pour la satisfaction des personnes qui n'ont pas encore été à même d'apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

*De son Excellence le Gouverneur Roman.*

J'ai examiné avec attention le système d'écriture enseigné par M. Dolbear et c'est avec plaisir que je certifie de sa supériorité sur toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'exprimer que je le crois digne de la confiance du public ayant par la rectitude et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons.

A. B. ROMAN.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin les exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 8 jusqu'à 30 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction et après cet examen c'est avec un vive satisfaction, que nous pouvons attester les progrès rapides et sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est ce qui doit utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. EGNEW.
D. MORPHY.
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans.
Le révérend G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. POPE.

DEPOTS DE VOITURES.

RUE DE LA DOUANE, N°s. 12 & 14.

Reçu par le navire Huntsville et par d'autres navires dernièrement arrivés, 6 voitures très bien faites ; des Carrouches à 1 et 6 chevaux, à sièges changeants.—Admis l'Britannique à ressort C et Elyptic ; barouches à 2 chevaux, &c., divers gigs en cabriolets fins dans le meilleur genre, à essieux patentés; tilburies, &c. Ces dernières articles reçus et ceux en magasin forment un assortiment aussi complet qu'il est possible d'en trouver dans les états du Nord et sud, à vendre à bon marché.

mars 21 M. WALTON.

2000 PLOMB EN SAUMON à vendre par
4 avril J. MAGER.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Sarah & Caroline, du Hâvre : 12 balles Guinghams et Siamoise assorties, ayant droit au drawback.

Fs. PERRET & CALLY,
20 mars rue Toulouse.

VIS DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe payant en cabriolet, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

FORSTALL & CO.
26 déc—

Il a été conduit le mercredi, 12 du mois dernier, à l'écurie encoignure des rues St-Louis et Bourbon, par un individu du nom de F. Grand, un cheval bay, ayant une étoile au front, selle et bride. Comme M. F. G. avait dit qu'il viendrait le retirer dans le courant de la même journée, et qu'il n'a pas paru depuis, nous le prie-t-il est en ville, de passer à la dite écurie, ou à ceux qui le connaissent de vouloir nous donner des renseignements sur son compte.

Si d'ici au 17 du courant, nous n'avons aucun renseignement du dit F. G., le dit cheval sera vendu ce jour, pour satisfaire aux frais.

pour Vr. MILLET.
2 avril—3 J. P. RABASSA.

EN débarquement du navire français Ballochan, capitaine Dufour, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés : 40 barriques de Vin rouge vieux, petit Médoc.

J. P. & F. LABATUT.
4 avril

EN débarquement du navire Balochan, et à vendre par Fra. Lafaye, rue Royale, No. 147, 31 futailles Eaux-de-Vie assorties en grandeurs de futailles et qualités; 16 barriques vin rouge St. Emilion, 1er. crû; 40 barriques Vin blanc Barsac, Nerac, et Grave; 12 paniers de Champagne; 2000 paniers d'Anizette, le tout ayant droit au drawback. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de Vins vieux des 1ère. qualités, St. Emilion, Camy Pomarol; Médoc, &c., ainsi que de l'Eau-de-vie.

4 avril PRE. LAFAYE.

A VENDRE arrivant de Bordeaux et en débarquement du Ballochan :

12 barriques Vin rouge Graves; 170 caisses do. do.; 25 paniers Champagne.

*D'Importation Antérieure.*

50 barriques Vin rouge Montferrant; 40 do. Talence, 20 do. Haut Talence; 12 do. Léoville et Pontet Canet; première qualité; 10 tierçons Vin blanc; 50 caisses Vin Château Margaux ou Pontet Canet; 9 futailles huile de lampe fine; Amandes, Bouchons, Huile en paniers et Matasquin; 225 sacs Café de Rio Janeiro, par

OSMIN BIGOURDAN,
4 avril rue Toulouse, No. 23, entre Chartres Levée.

AVIS.—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 d'avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien solder et régler leurs comptes dans le plus bref délai.

S. MITAUD,
28 mars—10,3ps rue St. Pierre, No. 94.

*Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.*

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des fonds à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m P. BARAU, secrétaire.

LEÇONS D'ECRITURES

*Donnés au No. 48, rue du Canal.*

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

| BOIS. | MARBRES. |
|---|---|
| Acajou, Chêne de toutes qualités, | Egyptien noir, &c. |
| Erable, œil d'oiseau, | Giallo et antique. |
| Bois de satin, | Oriental ou vert antique. |
| Racine d'érable, | Jaspé. |
| Bois noirs, | Granite de Darby et du Potomac. |
| Rose, &c. | Marbre blanc italien, |
| Ebène, | de Sienne & Brocatelle. |
| Ormeau, | Gris américain, &c. |

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où ils trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 12 mars

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants : Douce amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadies sauvage ; acide citrique; acide acétique concentré; sirop de violettes; tiduce; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. euphorbia latiris; extrait de rajanjah; urinaux garnis; tænis assortis, bandages, &c.

F. ORIOL & CO,
21 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

MME. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer aux Dames que, voulant partir pour la France, et renouveler son magasin, elle offre à vendre toute espèce de marchandises à très bas prix, telles que : Soiries, Foulards, Mousseline blanche, Jaconas, Mousselines teintes, Cannesous en tous genres, et beaucoup d'autres articles. Elle vient aussi de recevoir un assortiment de chapeaux de printems. Elle les mettra en vente le 26 de ce mois.

25 mars

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés hier dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir

M. WALTON.
23 déc— rue de la Douane, nos. 12 et 14.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292.

S. LENKINS,
N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan—a S. L.

1500 BOUCAUTS de Sucre, à vendre par
4 mars BLANC & BRUGIER.

Le soussigné, ayant acheté l'année dernière le magasin de Comestibles de Mr. Lanavit a maintenant un assortiment complet d'excellens articles pour la table. Il offre d'approvisionner les hôtels, les pensions et les familles en ville et à la côte à des prix et conditions très raisonnables. On trouvera constamment dans ses magasins : vins fins de Bordeaux, de Bourgogne, de Champagne, du Rhin, de l'Hermitage, de Madère, Shery, Porto, &c.; vins communs pour familles, à 4, 5 et 6 escalins le gallon; liqueurs superfines de France, Italie, Suisse, Curaçao double de Hollande; liqueurs communes par bouteilles et par gallon; sardines et conserves de Colin, telles que dindes, poulardes, saumon, chevreuil, &c.; fruits de Colin, tels que fraises, cerises, poires, noix, prunes, pêches, abricots; fruits et gelées de la Havane, de France et de Philadelphie; cigares de première qualité, Fromages de Roquefort, Gruyère, Hollande, Sas; moutarde françaises et anglaises; nougat et fruits cristallisés, cerises à l'eau de vie de Guéland, de Paris; eau de fleurs d'oranger; jambons, saucissons, langues, &c; cognac, genièvre, rum, anisette, &c; et une infinité d'autres articles.

J. E. LOREILHE,
Encoignure du Bon et Douane, et aussi no. 29, rue du Camp. 31 mars

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par
5 fév JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Spence ou mineurs Young, l'esclave suivant, savoir :

Catherine, négresse âgée d'environ 30 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave suivant décrit, savoir :

Sally, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse s'était absentée deux fois.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 23 mars

Succession de Thomas C. Dawson.

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par le Register des Testaments, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
3 avril W. F. C. DUPLESSIS, reg

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Mulrony a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Mulrony, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
4 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Basile Beauregard a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Domingo de Arrigla, décédé ab intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

4 avril W. F. C. DUPLESSIS, *Register*

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 17 avril prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue Conti, No. 11, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu James Hood.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour,
5 avril W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS.

LES Catholiques Romains de l'Eglise St. Louis ayant droit de voter, sont prévenus qu'une élection de neuf Marguilliers aura lieu le lundi, 7 avril prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi, pour remplacer MM. H. Pédesclaux, B. Montreuil, J. Bermudez, F. Labatut, J. M. Kennedy, W. F. C. Duplessis, J. L. Prévost, T. Mossy et F. Guiennié dont le temps d'exercice expire.

La dite élection durera un seul jour conformément à l'acte de la législature approuvé le 6 mars 1830, et aura lieu dans une des maisons du Presbitaire, face à la Place St. Antoine.

26 mars—11 Chs. BOLOT, secrétaire.

AVIS D'EXECUTEURS.

LES créanciers de la succession de Martin Fierdebras, sont prévenus de présenter au soussigné, leurs réclamations dûment prouvées, &c., contre la dite succession sous 10 jours ou plustard, afin de faire un tableau et une distribution des fonds entre les créanciers.

J. CULBERTSON,
25 mars—10 avocat de l'exécuteur.

TRAITES sur Boston, à vendre par
25 mars LINCOLN & GREEN.

PLANCHES DE CYPRE—6,000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 23, Nouvelle Levée.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

*Rue Bienville, No. 21.*

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 février

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent Phon. Chs. Maurian juge, mars 21 1834.—No. 7329—Camille Filhe contre ses créanciers.—La cession des biens par le dit pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le profit de ses créanciers ; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de ces dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Feraud, not. pub. le Samedi 26 avril prochain, afin d'y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, et que jusque là toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Il est de plus ordonné que Mr. Robert Praux, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour—Bureau du greffier.
25 mars—10.2ps P. A GUYOL, Dép. Gref.

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à

P. DUBERTRAND,
25 mars rue St. Louis, No. 128

POISSON TAMBOUR—4000 livres poisson-tambour, propre à l'usage des habitations, à vendre par Levy & Whiting, mardi, 1er. avril, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Juba et Nile. Levée.

TOURNE & BECKWITH,
31 mars Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Magasins d'articles nouveaux de Paris.

*Rue de Chartres, No. 162.*

ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'arçon et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaines, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin, cols d'été en couleur et blancs, chemises en toile en percale et guingam, casquettes, portefeuilles, brosses à tête, pour habit, &c., flambeaux en bronze et plaqué, papier à lettres fins et divers articles de bureaux, fusils et ustensiles de chasse, pupitres à musique, belles guitares, et jolie miroirs de voyage. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire solder leur compte dans un court délai.

8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Phon. Chs. Maurian, juge—No. 7302—*P. Dubertrand* contre *ses créanciers*.—Pétition pour demander du temps.—Après avoir lu et entré la pétition et la cédule dans cette affaire ; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le samedi, 19 d'avril prochain, en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. A. Morphy, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 17 mars 1834,
16 mars—10,3ps Fd. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—24 mars 1834.—No. 7332—William Story *contre* ses créanciers—La pétition et cédule dans cette affaire ayant été lue et enrégistré. Il est ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire aient à paraître à la cour, le mardi, 15 d'avril prochain, afin de déclarer pourquoi la pétition du débiteur maintenant en prison, ne serait pas accordée, et pourquoi jusqu'au dit jour toutes procédures contre sa personne et ses propriétés ne seraient pas suspendues.

Par ordre de la cour.
25 mars—7,2ps F. BUISSON, dép. gref.

Louis Ferand fils vs. Marie Dusuau, f. c. t.

PAR ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, le 15 avril prochain, à la Bourse Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, à 11 heures du matin, le terrain suivant :

Un Terrain situé dans le faubourg Lafayette et désigné dans le plan du dit faubourg sous le No. 49, mesurant 65 pieds 7 pouces de face sur la rue Josephine, et 150 pieds de profondeur, y compris toutes les améliorations sur le dit terrain, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Fait au Jefferson, 14 mars 1834.
17 mars JEAN CHARBONNET, dép. sherif.

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre ; 1000 sacs café vert de la Havane; 18 caisses sucre blanc; 5 do. brun; 500,000 cigares de tout prix et de toutes qualités; 28 barriques vin de Saint-Julien; 12 do. Haut Brion; 40 do. Haut Talence; 90 do. Lafitte Montferrand; 4 do. Lafitte 1827; 4 do Braine Mouton de 1827; 4 do. Lafitte 1827; 500 caisses do. do. Médoc; 16 do. do. Curaçao; 12 pipes Brandi. 2 avril

A LOUER—Le bureau dans la rue du Camp, adjoignant le magasin du soussigné. Pour les conditions, s'adresser à M. McKEAN,
1 avril encoig. Camp et Commune.

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. B. Tassin *contre* Pino.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique, samedi, 19 avril, à 4 heures P. M. divers articles de comestibles, consistant en dame-jeannes de liqueurs, des barils contenant du sucre, poivre ⅓c, et divers autres articles.—Conditions comptant.

5 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Joseph Zéringue vs. Mlle. Louise.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laureville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 18 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, les articles suivants, savoir : 2 tables, 3 paniers, une malle &c., saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.
5 avril B. BEAUREGARD, marshal.

W T Thompson vs. J F Cruzel et femme.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 17 d'avril 1834, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues St. Claude et Ursulines, le contenu d'un magasin de comestibles, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : Comptant.
5 avril B. BEAUREGARD, marshal.

L A Pignegoy vs. Goquet.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 17 avril 1834, à la porte de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval de selle, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions ; Comptant.
5 avril B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, en face de la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 15 avril 1834, un étalon gris et un cheval noir; saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de F. Layet vs. J. Thompson.

Conditions : Comptant.
4 avril B. BEAUREGARD, marshal

Maire et Alderman de la Nelle-Orléans vs. Irish, Adams et William C. Quork.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le jeudi, 17 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, un bois de lit, un bureau pour une maison de commerce et six tables, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions ; Comptant.
4 avril B. BEAUREGARD, marshal

J. Allen *contre* Flagg.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, en face de la rue Madison, le mercredi, 16 d'avril, à 4 heures P. M., un lot de chaises, et un miroir. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions ; comptant.
3 avril B. BEAUREGARD, marshal.

John H. Graham *contre* Levi Kellam.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 16 d'avril, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau rue Condé, en face de la rue Madison, 2 caisses de vitres, un lot de ginceaux, ustensiles de cuisine &c. Aussi, un side board. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : Comptant.
3 avril B. BEAUREGARD, marshal.

David Miller vs. J. G. Doughty, propriétaire de la goélette Henrietta.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Chs. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 28 avril 1834, à midi,

La goélette HENRIETTA, ses agrès, et appareaux, maintenant amarée en face de la rue St. Louis, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : comptant.

26 mars B. BEAUREGARD, marshal

Stephen Herman, agent de la compagnie des bateaux à vapeur de touage vs. la goélette Energy, le capit. et propriétaire.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 10 avril 1834, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la goélette Energy, les agrès et appareaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions de la vente : Comptant.
10 mars B. BEAUREGARD, marshal

Jean Guillot vs. Charlotte Bonfay & Genth.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 8 avril 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, un certain lot de terre situé au Bayou St. Jean, en face du pont, mesurant 20 pieds de face au dit bayou, sur 120 pieds de profondeur, et ouvrant dans la profondeur de manière à lui donner 30 pieds de large sur la ligne du fond, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions ; Comptant.

7 mars B. BEAUREGARD, marshal

Thomas & Soulet vs. Mme. Larieux; Bordères Frères vs. les mêmes; F. Philippe vs. les mêmes; Mérantine Morin vs. les mêmes.

EN vertu de 4 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 8 avril 1834, à midi.

Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues de Craps et Grands Hommes, mesurant 50 pieds de face à la rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les dites affaires.

Conditions : Comptant.
7 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Joseph Pilié vs. Timothy Bull.

EN vertu de deux ordres de alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 14 avril 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le bateau nommé le Rambler, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions de la vente: comptant.

14 mars B. BEAUREGARD, marshall

C. Willard vs. J. Gibray.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Condé, en face de la rue de Madison, le mercredi, 9 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, une pendule, un miroir, une nappe des Etats Unis, 2 tables et 4 chaises, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

31 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Madame Avart vs. Rareshide.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, le mercredi, 9 avril, à 4 heures de l'après-midi, un side board un sofa, 16 chaises, 1 table en acajou, 1 lot de tapis, un bois de lit une paire de chenets, pelles et pincettes, et un garde feu, saisis dans cette affaire. Conditions ; comptant.

31 mars B. BEAUREGARD, marshal

Seaimons & Rodriguez vs. la goélette Messenger, capitaine Looke et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 3 mai, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goélette Messenger, ses agrès, et appareaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : Comptant.
2 avril B. BEAUREGARD, marshal

Duverly Saucier *contre* A. J. Bertrand.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St-Louis et Chartres,

La goélette ELIZABETH, ses agrès et appareaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal.

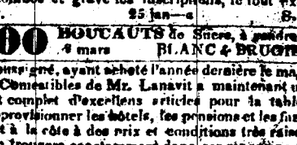

$5 DE RECOMPENSE.

PAR